

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2024**

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-France AUBOIRON, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Mickaël BABOLAT, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Josée TRAINA

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de séance du 24 octobre 2024**

**2<sup>ème</sup> point : INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

- Détermination du nombre d'adjoints
- Modification des commissions municipales

**3<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Mise en place du CFU (compte financier unique)

**4<sup>ème</sup> RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

- Renouvellement adhésion contrat d'assurance statutaire 2025-2028 → délibération
- Modification du temps de travail du poste d'agent administratif

**5<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Auberge : devis TGLEC et Lonado SAS
- Eglise : devis Bodet Campanaire

**6<sup>ème</sup> point : CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain)**

- Référent déontologue → délibération

**7<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Mandat de vente PRIMMO → délibération complémentaire

**8<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Programme des coupes 2025 → délibération

## I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

## II – INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

### 2-1 Détermination du nombre d'adjoints

Suite aux résultats des élections complémentaires municipales du 24 novembre 2024, il est procédé à l'installation des cinq nouveaux conseillers municipaux :

- Marie-France AUBOIRON
- Camille BEAUDET
- Ugo DAUVERGNE
- Bruno HOURY
- Jean-Pierre MERCIER

Considérant le siège de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire, le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents fixe le nombre d'adjoints au maire à TROIS au lieu de QUATRE, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

### 2-2 Modification des commissions municipales

Monsieur le Maire est de droit président de chaque commission.

Les conseillers municipaux procèdent à l'élection pour le complément des membres des différentes commissions communales :

#### I – Commission vie scolaire et périscolaire, jeunesse et sport :

**Marie-José TRAINA Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***

Marie-Claire CARTONNET  
Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY

***A l'unanimité est élue, en complément des membres de cette commission :***

Marie-France AUBOIRON

#### II – Commission fête, cérémonie, vie associative, communication :

**Marie-Claire CARTONNET Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***

Céline THEVENOUX  
Guillaume DUCOLOMB  
Jean-Michel LAURENT

***A l'unanimité sont élus, en complément des membres de cette commission :***

Jean-Pierre MERCIER  
Camille BEAUDET

#### III – Commission vie sociale :

**Marie-Claire CARTONNET Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***

Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY

***A l'unanimité sont élus, en complément des membres de cette commission :***

Marie-José TRAINA  
Marie-France AUBOIRON

**IV – Commission sécurité, bâtiments communaux :**  
**Marie-Claire CARTONNET Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***  
Mikaël BABOLAT

***A l'unanimité sont élus, en complément des membres de cette commission :***  
Bruno HOURY  
Jean-Pierre MERCIER

**V – Commission urbanisme :**  
**Viviane VAUDRAY Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***  
Mikaël BABOLAT  
Guillaume DUCOLOMB

***A l'unanimité est élue, en complément des membres de cette commission :***  
Camille BEAUDET

**VI – Commission voiries et chemins communaux, réseaux eau et assainissement :**  
**Jean-Michel LAURENT Vice-Président**

***Membres déjà en place :***  
Mikaël BABOLAT  
Christian CONAND

***A l'unanimité sont élus, en complément des membres de cette commission :***  
Ugo DAUVERGNE  
Bruno HOURY

**VII – Commission commerces, artisanat, producteurs :**  
**Marie-Claire CARTONNET Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***  
Céline THEVENOUX

***A l'unanimité sont élus, en complément des membres de cette commission :***  
Camille BEAUDET  
Marie-José TRAINA  
Jean-Michel LAURENT

**VIII – Commission Terrains et bois communaux :**  
**Marie-Claire CARTONNET Vice-Présidente**

***Membres déjà en place :***  
Christian CONAND  
Jean-Michel LAURENT

***A l'unanimité est élu, en complément des membres de cette commission :***  
Ugo DAUVERGNE

### **III – FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

#### **3-1 Mise en place du Compte Financier Unique (CFU)**

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 01.01.2025 le compte de gestion et le compte administratif sont supprimés et remplacés par le compte financier unique CFU.

### **IV – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

#### **4-1 Renouvellement adhésion contrat d'assurance statutaire 2025-2028**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de l'Ain a renouvelé l'adhésion relative au contrat d'assurance statutaire des agents, pour le compte des collectivités locales, pour la période de 2025 à 2028.

Il communique à l'assemblée le détail des prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition du contrat d'assurance statutaire, autorise le Maire à signer les conventions en résultant, approuve la décision de souscrire au contrat Willis Towers Watson et autorise le maire à signer le mandat de vente.

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

#### **4-2 Modification du temps de travail du poste d'agent administratif**

En prévision du départ à la retraite de la secrétaire de mairie en janvier 2026, M. le maire souhaite recruter une personne qui sera formée par l'agent sur un poste de 28 heures par semaine.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

#### **5-1 Auberge : devis TEGELEC et Lonado SAS**

Avant de pouvoir louer à nouveau l'Auberge, certains travaux sont nécessaires dans la salle du bar :

- La réfection du plafond :

Devis de SA LONADO pour un montant de 1 675,80 € TTC

- La modification de l'éclairage :

Devis de TEGELEC pour un montant de 1 288,80 € TTC

Ces devis sont validés à l'unanimité.

Les travaux seront programmés en 2025.

#### **5-2 Eglise : devis bodet Campanaire**

Suite à la visite de contrôle de l'entreprise BODET-CAMPANAIRE, concernant l'électrification des sonneries des cloches, il s'avère que deux moteurs sont vétustes et doivent être remplacés.

Le montant du devis s'élève à 5 994,00 € TTC

Le devis est validé à l'unanimité

### **VI – CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain)**

#### **6-1 Référent déontologue**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 juin 2023, la commune a désigné, en qualité de référent déontologue pour les élus de la commune, Madame Lorène Delepau, juriste en droit public, ex-DRH de collectivités, auteur formateur et consultant. Elle a également été désignée référente déontologue des élus communautaires par la CCPA le 25 mai dernier.

Monsieur le Maire a signé la convention de mutualisation avec la communauté de communes.

Or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Mme Lorène Delepau mettra fin à ses fonctions. La convention deviendra donc caduque.

Depuis fin 2023, le Centre de Gestion de l'Ain propose aux collectivités qui y sont affiliées un dispositif mutualisé permettant de désigner un « référent déontologue élu » dans le cadre législatif et réglementaire.

En conséquence, la CCPA délibérera lors du prochain conseil communautaire pour adhérer à ce dispositif et invite les communes à faire de même.

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, désigne M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité

Approuve et autorise le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire.

Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème réglementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

## VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

### 7-1 Mandat de vente PRIMMO – délibération complémentaire

Monsieur le Maire informe :

que sur la délibération n° D\_2024\_06\_39 du 7 juin 2024, la parcelle F 1548 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> n'a pas été prise en compte.

que lors de la signature du mandat de vente il a été décidé d'ajouter cette parcelle et qu'il y a lieu de compléter la délibération comme suit :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer un mandat de vente avec l'entreprise PRIMMO pour la vente, la viabilisation et l'aménagement des lots sur les parcelles F 1546 - F 1549 - F 1550 - F 1551 et F 1548 pour une surface totale estimée à 9 665 m<sup>2</sup>.

Les modalités proposées par l'entreprise PRIMMO domiciliée 875 route des bordelières- ZA de Penaye Est – 01300 Chazey-Bons, et représentée par Monsieur Maxime DUMAS, restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'ajout de la parcelle F 1548 au mandat de vente et autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de vente.

Vote : 12 pour, 1 contre, 0 abstention

## VIII – DIVERS

### 8-1 Programme des coupes 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET de l'office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime Forestier.

Monsieur le Maire expose les motifs du report, sur conseil de l'ONF, des coupes annexées à la présente délibération :

Parcelles 1/2/3/5/10/12 = retard d'exploitation de résineux sur ces mêmes parcelles.

Parcelle 21.a = niveau de capital forestier insuffisant

Parcelle 20.c = retard exploitation (stock affouage futur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

Séance levée à 21h45

Date du prochain conseil municipal : jeudi 23 janvier 2025 à 20h

Le Président  
Emmanuel GINET



Le Secrétaire  
Marie-José TRAINA

